

Élections mars 2015 : des cantonales aux départementales

Les premières élections départementales sont organisées les 22 et 29 mars 2015

QUE SONT LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ?

Les élections départementales remplacent les élections cantonales. Elles ont pour but d'élire les conseillers départementaux. Dans un premier temps, elles devaient avoir lieu en même temps que les élections régionales 2015. Le gouvernement a toutefois décidé de dissocier ces deux élections: les départementales auront lieu en Mars 2015 tandis que les régionales seront organisées à la fin de l'année 2015.

QUELLES SONT LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES ?

Les élections départementales sont organisées

dans le cadre du canton. Un canton est une division du département. La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014 pour l'adapter aux réalités socio-démographiques (voir en p2). Les nouvelles délimitations s'appuient sur les chiffres des populations légales publiées par l'INSEE le 27/12/2013. Auparavant, pour chaque canton, un seul conseiller général était élu. Pour les prochaines élections il passera à 2 conseillers par canton. En Côtes d'Armor, le nombre de cantons passe de 52 à 27. Le nombre total de conseillers qui était de 52, passera donc à 54. Notre canton est celui de Plancoët. Sa nouvelle composition comprend les communes

suivantes: Bourseul, Corseul, Créhen, Landébia, La Landec, Languédias, Languenan, Planoët, Plélan-le-Petit, Pléven, Plorec-sur-Arguenon, Pluduno, Saint-Jacut de la Mer, Saint-Lormel, Saint-Maudez, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Michel-de-Plélan, Trébédan. Le bureau centralisateur de ce canton est celui de la commune de Plancoët.

QUI SONT LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ?

Depuis la Loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux. Ils forment l'assemblée qui dirige le département laquelle prend le nom de conseil départemental (en remplacement de

la précédente appellation du conseil général). Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité (le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans - dernières élections en 2008 et 2011)

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

Le conseil départemental est l'instance politique du département. Il travaille en collaboration avec la région et les communes mais possède des missions qui lui sont propres:

- **l'aide sociale** (protection de l'enfance, l'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée, l'insertion des personnes en difficulté, le

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Les événements tragiques de ce mois de janvier doivent nous rappeler à chaque instant que nous avons la chance de vivre dans un pays où chacun a la liberté de penser et d'exprimer ses idées, ses opinions, ses croyances ou non croyance. La laïcité, la liberté d'expression et... l'humour sont des biens précieux! Nous devons être plus forts et soudés face à l'intolérance et la violence. Espérons que ce sombre chapitre nous ouvre les yeux sur ce qui constitue les valeurs fondamentales de notre République. Des valeurs que l'on retrouve dès les premières lignes de notre constitution: « **ARTICLE PREMIER. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.** »

Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Le comité éditorial

LES INFOS DE LA MAIRIE



➔ ADMR

L'association ADMR de l'Arguenon Frémur a pour but d'apporter un service à domicile, personnalisé et adapté à la situation de chacun.

Ses services améliorent la qualité de vie de chacun grâce à l'intervention de professionnels qualifiés aides à domicile ou TISF (anciennement travailleuses familiales): ménage, entretien du linge, préparation des repas, aide à la personne, garde d'enfants, accompagnement aux loisirs...

En fonction de votre situation, vous pouvez obtenir une aide financière par la CAF, la MSA, votre mutuelle,... ainsi qu'une réduction d'impôt de 50%. L'association conseille et aide à constituer les dossiers de prise en charge.

Contact :

Odile SEGUIN -
Tél. : 02.96.84.47.35 (Présidente de l'association locale ADMR Arguenon-Frémur)
Marielle SOUHIL -
tél. : 02.96.61.93.60
(coordonne les interventions des TISF)
Cécile LE GAL
Tél. : 02.96.61.40.57
(coordonne les interventions des aides à domicile)

RSA, l'aide aux personnes handicapées et âgées, la prévention sanitaire)

- **la voirie :** gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, des transports et des transports scolaires par autocar, développement des infrastructures (Tibus, aires covoiturage....)
- **l'éducation :** gestion matérielle des collèges; développement de projets éducatifs en collaboration avec l'Éducation nationale (exemple : 4 nouveaux collèges à Châtelaudren-Plouagat, Plancoët, Plouër-sur-Rance et Broons...).

- **la culture :** archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, patrimoine architectural et muséal;

- **le développement local :** aides aux associations, aux communes.

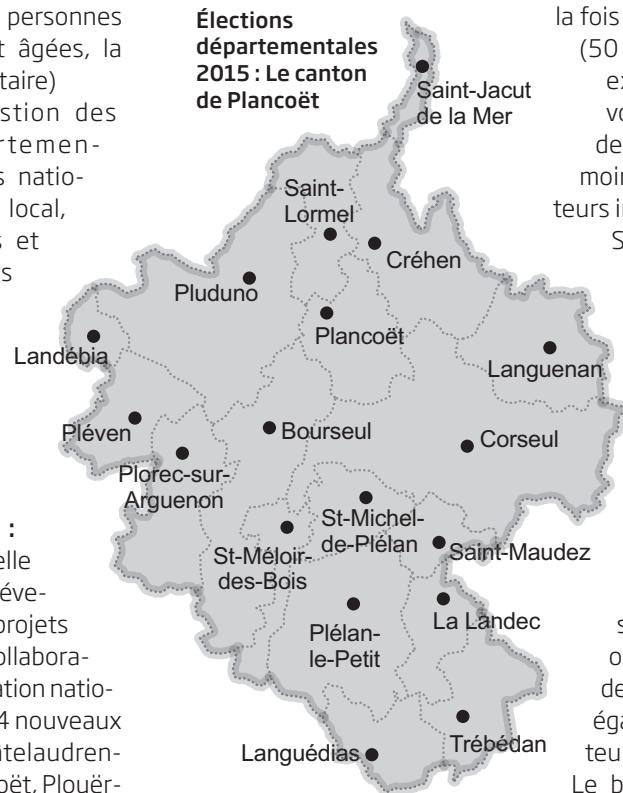
- **le tourisme**

- **la participation à une partie du financement des SDIS** (sapeurs-pompiers).

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN ?

Les deux conseillers départementaux de chaque canton seront élus au scrutin binominal à deux tours. Les candidats, pour chaque formation politique, devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être mis en œuvre depuis la loi du 31/01/2007. Par ailleurs, pour conforter cette parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats

Élections départementales 2015 : Le canton de Plancoët



la fois la majorité absolue (50 % des suffrages exprimés plus une voix) et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir. Les autres le pourront seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu (majorité absolue).

QUI VOTE AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ?

Pour voter, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civiques et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

DéTECTEURS de fumée



Dans les pays anglo-saxons et scandinaves, le nombre de victimes d'incendie domestique a diminué de 50 % suite à l'installation de détecteurs de fumée dans les foyers. En France, le 8 mars prochain au plus tard, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF).

Toutes les infos sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

Attention toutefois aux arnaques ! De faux professionnels, soi-disant agréé par l'Etat, profitent de cette obligation légale en se présentant à votre domicile pour tenter de vous extorquer de l'argent.



Les échos du **Conseil Municipal**

Extraits de la Séance du 13 janvier 2015

Étaient présents:

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Chantal BOUAN
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Bernard LETORT
Mireille MENIER
Françoise NEUTE

Absents excusés:

Gwenaelle CHAPRON
(procuration
à R. LEBORGNE),

Secrétaire de séance:

Céline COLLET

validation du compte -rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2014:

Observation: Jean-Claude signale que:

- lors du sujet de récupération de l'eau de pluie au niveau des ateliers, il avait précisé que le but était pour nettoyer le matériel.
- concernant les plantations prévues dans le cadre de l'opération « Je plante un arbre », il avait posé la question à savoir si le propriétaire du champ avait été informé.

Le compte rendu adopté à l'unanimité.

L'actualité de la Communauté de Communes

Évocation des différentes réunions:

Une réunion a eu lieu le 15 décembre 2014: les sujets abordés portaient sur l'approbation de la fiscalité unique, les crédits scolaires 2015, l'adoption des tarifs pour Solenval, l'ALSH, la ludothèque, etc, la modification des statuts du Syndicat de Transport Scolaire, et la mise en place d'un service pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Réforme de l'instruction des permis de construire.

Suite à un désengagement de l'état sur les instructions des permis de construire, les communes ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite de ces services. Après différentes réunions et propositions, le choix s'est porté sur la DICO (Dinan Communauté) pour instruire les autorisations des Communautés de Communes de Planoët Plélan et de Matignon. Le rattachement se ferait en deux groupes: un pour le 1^{er} avril 2015 le second, dont nous faisons partie, pour le 1^{er} juillet 2015. Les communes garderont les instructions des CUa (Certificat d'Urbanisme d'information). Le coût estimé pour notre commune serait pour 2015 entre 1700 € et 2000 € et pour 2016 entre 2800 € et 3500 €.

► accepté à l'unanimité.

Avis sur l'extension de l'usine L.N.A. de Créhen:

L'enquête publique s'est terminée le 30 décembre 2014. Elle comprenait:

- L'augmentation de l'activité avec la création d'une ligne supplémentaire de production de fromage
- La création d'un atelier de fabrication de poudre de lait infantile
- Le remplacement de la ligne d'ensachage
- La création d'une unité de déminéralisation du sérum
- Le réaménagement de la station d'épuration des effluents.

Le conseil, à l'unanimité, n'émet aucune remarque particulière et s'en tiendra à la conclusion du commissaire enquêteur.

Un point sur les agents de la Commune:

Il est procédé à la mise à jour au 1^{er} janvier 2015 du tableau des effectifs. 10 postes sont pourvus dont 6 à temps complet et 4 à temps partiel.

Enveloppe indemnitaire 2015 du personnel communal:

Il s'agit de définir le montant global des Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT), pouvant être attribuées à l'ensemble du personnel durant l'année 2015, la répartition individuelle restant à l'appréciation du Maire. Pour mémoire, l'enve-

loppe 2014 était de 19 993,24 €. Le montant proposé pour 2015 est de 21 941,65 €

► accepté à l'unanimité.

Un point financier sur le budget communal

Il s'agit de réaliser des reports budgétaires qui permettront de solder en 2015 les opérations engagées en 2014.
Section Investissement:
DÉPENSES: 111 257,00 €
RECETTES: 127 800,00 €

► accepté à l'unanimité.

Dans ce report figure un emprunt de 115 000 €, inscrit en 2014 et à réaliser pour 2015. Les taux étant actuellement bas, le maire sollicite d'être autorisé à procéder à la consultation de plusieurs banques afin de soumettre les propositions pour vote à un prochain conseil.

► accepté à l'unanimité.

LES INFOS DE LA MAIRIE

► POUR SAUVER DES VIES, FORMEZ- VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT

Pour permettre l'organisation de la formation de rappel de l'utilisation d'un défibrillateur (8 à 10 € par personne) et de celle des gestes de premiers secours (45 € par personne).

Merci de vous faire connaître en Mairie avant le 28 février

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ RAPPEL : RESTOS DU CŒUR



Pour rappel, les distributions ont lieu tous les jeudis (de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h15) au centre de Matignon.

➔ CPAM : VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UNE AGGRESSION ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin... Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

Pourquoi ?

La Cpam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

En quoi est-ce important ?

En informant votre Cpam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

Comment déclarer un accident ?

Par courrier à : Cpam 22024 Saint-Brieuc cedex 1
Par téléphone au 36 46
Sur ameli.fr, rubrique Votre caisse / Je suis blessé par un tiers

Extraits du Conseil Municipal du 13 janvier 2015 (suite)

Maintien ou suppression du syndicat du Collège ?

Le syndicat a modifié ses statuts et le mode de calcul des participations des communes adhérentes lors de la réunion du 9 décembre 2014. Ainsi, il demande aux communes une participation annuelle sur la base de 30 € par élève. Cette participation sera destinée essentiellement aux activités pédagogiques des élèves. Cet apport représente environ 30 % du budget pédagogique du collège. À la rentrée de septembre 2014, 29 élèves de Saint-Lormel sont inscrits au collège de Plancoët, soit un montant de participation de 870 €. Sur les bases de ces modifications, il est demandé au conseil de se positionner sur le maintien ou la suppression du syndicat.

► Le conseil vote le maintien à l'unanimité.

La commune décide de faire de la publicité pour le local de l'ancienne boulangerie

L'agence Émeraude immobilier de Matignon a été mandatée pour rechercher un locataire pour tout projet commercial ou professionnel. D'autre part, le Journal OUEST France IMMO nous propose une publication sur 4 semaines dans le 22 et le



35 pour un montant TTC de 436,92 €.

► Le conseil accepte par 13 voix pour, 1 voix contre de Céline Collet et 1 abstention de Mireille Meunier.

Se former aux gestes de premiers secours :

Il nous est proposé un rappel de formation sur l'utilisation d'un défibrillateur, par groupe de 10 à 12 personnes, d'une durée de 2 heures, moyennant une participation de 8 à 10 € par personne.

Cette formation est ouverte à tous. Elle sera toutefois prise en charge par la commune pour le personnel communal, les élus et les présidents des associations.

Une formation aux gestes de premiers secours d'une durée de 8 heures en deux séances nous est proposée au tarif de 45 € par personne. Elle pourrait être étendue à toutes personnes de la commune à la charge des participants (lieu à définir).

► Le conseil accepte à l'unanimité, l'organisation sera à définir.

Dossiers en cours : les infos du Maire

Le Maire fait le point sur tous les travaux et dossiers traités depuis la dernière réunion :

► Une réunion a eu lieu le 9 janvier concernant la relance du projet de déviation Nord et Est de Plancoët: rocade ou déviation? non statué car les financements ne sont pas les mêmes. Pour le Conseil Général, c'est une priorité 2014-2020. Pour rappel, un

comptage avait été effectué sur la route du Guenbosq et comptabilisait jusqu'à 2 800 voitures par jour.

► Le protocole de gestion du barrage de la Ville Hatte a été transmis à chaque élu. Celui-ci est disponible en mairie.

► Une fuite d'eau importante a été réparée par la SAUR le 31 décembre au Guenbosq, suite à une rupture de la canalisation sous chaussée.

► À l'entrée du château de l'Argentaye, une protection de la douve a été mise en place par le personnel communal. Des travaux de protection seront réalisés par les services du département à la sortie de la buse des eaux pluviales.

► Dans le local des boulistes le lavabo endommagé a été retiré.

► Un courrier a été adressé à M^{me} SOMOGYL l'invitant à enlever l'amas d'arbres et de gravats gisants sur son terrain; elle a répondu aussitôt en précisant que cela se ferait prochainement.

► Des problèmes de réception Internet consécutifs à quelques zones blanches persistent sur la commune. N'étant pas la seule commune concernée, une étude est en cours par la Communauté de Communes.

► Le Maire lit un courrier de M. Richard dit Fontayne, suite aux travaux de modification de voirie au Tertre cado.

► La mairie sera fermée le lundi matin 26 janvier car les deux secrétaires seront en formation pour la mise en place de la nouvelle gestion des permis de construire.

► Sylvie GUILLOTIN fait un rappel du mode de fonctionnement du CCAS qui aide les personnes en situation précaire dans toutes leurs démarches.

► Tous les colis de fin d'année ont été distribués. Lors de

Extraits du Conseil Municipal du 13 janvier 2015 (suite)

ces rencontres, des demandes de portage de repas à domicile ont été formulées par certains habitants de la commune. Ce service, déjà étudié mais non concrétisé, va être relancé en liaison avec le CIAS;

► Une commission des finances est à prévoir en février.

Les conseillers ont la parole :

► Paul LA DROITTE demande où en est la remise en état de l'arrêt de car de la Ville Bily suite à la dégradation du système d'éclairage et du vol de la minuterie. Réponse : la société qui a posé le système a été relancée à plusieurs reprises et n'a toujours pas répondu.

► Josiane ROBISOUT demande si les résultats des radars installés en décembre rue Saint Pierre nous ont été communiqués. Il est répondu que ces résultats ne sont pas encore disponibles.

► Loïc DAUNAY informe que Mme MOREL lui a fait remarquer qu'une intersection au Clos Colin n'était pas sécurisée et le marquage au sol effacé. Il lui est répondu qu'une visite sur les lieux sera organisée rapidement.

► J-CCADE demande pourquoi les panneaux « 50 » sont positionnés après les virages route du Guenbosq. Il lui est répondu que les panneaux ont été positionnés par rapport à la zone du lieudit Guenbosq et en fonction des directives des services compétents de la sécurité.

► Jean-Claude CADE trouve que la ligne STOP aux Costières est trop en retrait par rapport au carrefour et à la visibilité. Il lui est répondu que, effectivement, cette situation a été signalée par des habitants des costières.

► Régine LEBORGNE signale qu'il y a beaucoup de mousse sur certaines parties de trottoirs dans le bourg, les rendant glissants.

► Bernard LETORT demande si un rendez-vous a eu lieu avec M. Meslay pour le dossier de Bellenray. Il lui est répondu que des démarches sont en cours.

La séance est levée à 23h. Le prochain conseil municipal fixé au 13 février à 20 h 30.
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie

LES INFOS DE LA MAIRIE

► ETAT - CIVIL 2014 RECTIFICATIF

Naissances :

Léo Erwan Michel COS né le 18 octobre 2014 à SAINT-MALO - Fils de Olivier COS et Sabrina BERHAULT, domiciliés 28 domaine des eucalyptus

► BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en février 1999 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen



Fabriquer du papier recyclé

Mardi 13 janvier, Benjamin est venu à l'école pour notre deuxième séance « je parraine mon arbre », il s'agissait de faire du papier recyclé.

Il nous a expliqué comment on faisait

pour fabriquer du papier, les enfants ont été surpris que ce soit à partir des arbres. Pour nous, pas question de couper les arbres de la cour, nous avons fait du recyclage de papier avec de vieilles feuilles de l'école. Chaque enfant, avec l'aide de Benjamin et de parents accompagnateurs, a créé sa feuille de papier recyclé en suivant les différentes étapes (déchirer

des papiers, les mélanger avec de l'eau, les mixer pour créer une pâte, tamiser, appuyer pour extraire un maximum d'eau et enfin laisser sécher). La prochaine séance aura lieu au mois de mai et concernera l'étude du bourgeon au printemps.

Musique à l'école

Lundi 26 janvier, à 18 h 30, c'était jour de fête à l'école.

La raison de la présence des élèves, des deux enseignantes, et des parents était de présenter, à ces derniers, le projet « musique à l'école » du premier trimestre, porté par l'intervenante Aurélie Desbois, pour les deux classes. Les élèves ont travaillé assidûment en fin d'année afin de créer deux mises en sons : " Le loup qui voulait être un artiste pour

les TPS PS MS "Céladon le dragon", pour les GS et CP. Les albums ont été projetés sur écran pendant que défilait la mise en son. Les enfants ont ensuite chanté, accompagnés par Aurélie à l'accordéon.

Galette des rois

L'heure était ensuite à la dégustation des galettes des Rois préparées par les élèves

le matin même, avec cidre et jus de fruits.

Étaient également présents à la soirée des représentants de la municipalité, ainsi que Catherine Merdrignac, Atsem des GS et CP et Caroline Duflos, la directrice de Créhen et enseignante des CM1/CM2.

Les parents et les enfants ayant répondu nombreux à l'appel, la fête a été très belle !

